

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/4/26
DOSSIER N°7625**

**POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - AIDE A
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - AIDE A
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération N°CD2016-10/3/19 du Conseil départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique*

"Sports et Loisirs de Nature" ;

VU la délibération N°CP2016-12/5/22 de la Commission permanente du 9 décembre 2016 ;

VU la délibération N°CP2026-06/4/17 de la Commission permanente du 19 juin 2026 ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions maximales suivantes, pour un montant total de **4 908,73 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2026, ci-après ;

- Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest : **1 178,27 €**

● chemins concernés :

- Sur les Pas des Moines et des Seigneurs : 115,50 €
- Jardin de terre et de pierres : 179,09 €
- Sentier de découverte de la Rigole du Diable : 58,38 €
- Le Bois des Boeufs : 265,44 €
- Sentier de la Pérrière : 135,66 €
- La Vallée de la Maulde : 53,97 €
- Sentier de découverte des Champs de Pierre et Cascades d'Augerolles : 50,82 €
- l'Or des Gaulois : 172,62 €
- Sentier de découverte Sur les pas de « Martin Nadaud » : 146,79 €

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes du Pays Sostranien : **476,11 €**

● chemins concernés :

- tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse : 89,01 €
- Le bois de la Fôt : 78,30 €
- Les étangs de la Cazine : 141,35 €
- Bridiers a travers les ages : 167,45 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice FILLoux, Mme Marie-France GALBRUN, Elus Membres Communauté de Communes Pays Sostranien

Adopté : 25 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes Bénévent – Le Grand-Bourg : **897,75 €**

● chemins concernés :

- CM7 – Le Puy de Roche-Guette : 141,75 €
- FC5 – De Fursac a Paulhac : 81,00 €
- CM8 – Les Voies Antiques : 153,00 €
- SG4 – Bois de Roche : 103,50 €
- SG1 – Les panoramas de Bossabut : 153,00 €
- CM10 – De Foncluse à Champroy : 130,50 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 135,00 €

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN), Elu Membre Communauté de Communes Bénévent-Le Grand-Bourg

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes Creuse Confluence : **1 689,36 €**

• chemins concernés :

- Circuit des Lavois : 415,80 €
- Circuit Bois de Lassoux : 216,30 €
- Brande de Landes : 236,46 €
- Par Gués et par Monts : 202,50 €
- Sentier du Tilleul : 81,00 €
- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 402,30 €
- Petit circuit des Pierres Jaumâtres : 135 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Franck FOULON, Mme Catherine GRAVERON (ayant donné pouvoir à M. Franck FOULON), Elus Membres Communauté de Communes Creuse Confluence

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes Les Portes de la Creuse en Marche : **667,24 €**

• chemins concernés :

- Tronçon de la « Grande Traversée VTT de la Creuse » : 150,22 €
- Au fil de l'Eau de Coudanne : 157,41 €
- La Croix des Noth : 280,26 €
- De la Chretiennté à la Seigneurie : 79,35 €

Ne prend pas part au vote :

Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elue Membre Communauté de Communes Les Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET